

22.08.2023 – 07:50 Uhr

bonus.ch : face à la hausse des primes-maladie et du coût de la vie, près de 80% de la population en Suisse est contrainte de réduire ses dépenses



Lausanne (ots) -

En Suisse, près de 80% des assuré(e)s craignent pour leurs finances à cause de la hausse des primes-maladie et du coût de la vie. Si 13% agissent uniquement sur leur assurance maladie en changeant de franchise, de modèle ou de caisse, 66% doivent réduire leurs autres dépenses. Pire, le budget vital est impacté dans 18% des cas.

Depuis 2009, le comparatif en ligne bonus.ch permet annuellement à la population suisse de donner son avis sur la thématique de l'assurance maladie. En juin 2023, ce sont ainsi plus de 4'700 personnes qui ont répondu à l'enquête de satisfaction et qui ont évalué leur assureur sur les points suivants : hausse des primes, clarté des informations transmises, traitement des prestations et service à la clientèle. Les réponses ont été converties en une note comprise entre 1 et 6, 6 étant la meilleure note.

Hausse des primes-maladie et budget

Cumulée à l'augmentation du coût de la vie en général, la hausse des primes-maladie pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Ainsi, près de 80% des assuré(e)s en Suisse sont inquiets et contraints de réduire leurs dépenses. Pour 18% d'entre eux, cette restriction se fait sur le budget vital (nourriture, chauffage, etc.), pour 21% sur la part des loisirs et des vacances et pour 27% sur les autres dépenses.

13% des assuré(e)s agissent uniquement sur le budget de leur caisse-maladie en changeant de franchise et/ou de modèle (7%) ou en optant pour un nouveau prestataire (6%). Finalement, 21% des sondé(e)s indiquent ne pas avoir de craintes particulières pour leurs finances.

88% des Suisses italiens sont inquiets pour leurs finances

C'est en Suisse italienne que les inquiétudes sont les plus vives. Dans cette région, 88% des assuré(e)s déclarent craindre pour leurs finances, contre 81% en Suisse romande et 71% du côté alémanique.

Plus de 70% des italophones ne peuvent pas se contenter d'agir sur leurs caisses-maladie et doivent intervenir sur leurs autres frais pour absorber cette hausse des primes et du coût de la vie. Ce chiffre se monte à 67% en Romandie et à 59% en Suisse allemande.

De même, 22% des Suisses italiens indiquent qu'ils doivent restreindre leurs dépenses liées aux besoins vitaux, contre 17% pour les autres régions linguistiques.

Obligation d'avoir une assurance maladie : pour ou contre ?

bonus.ch a également questionné les plus de 4'700 assuré(e)s sur le libre choix de cotiser ou non auprès d'une caisse-maladie pour la couverture de base. Il en ressort que 25% seraient prêt(e)s à renoncer à l'obligation de s'assurer, alors que ce chiffre était de 21% l'an dernier.

La hausse quasi constante des primes-maladie est une explication rationnelle à cette part croissante de la population suisse qui se montre réticente à l'obligation d'avoir une assurance maladie.

Près d'un tiers des Suisses italiens montrent un intérêt pour ce libre choix de s'assurer. En comparaison, ils sont 24% chez les Romands et 23% chez les Alémaniques.

29% des hommes se disent prêts à renoncer à l'obligation d'avoir une caisse-maladie pour la couverture d'assurance de base, contre 21% du côté féminin.

Quelles mesures pour réduire les primes-maladie ?

Pour cette année 2023, les primes-maladie ont augmenté de 6.6% en moyenne sur l'ensemble de la Suisse. Il devrait en être de même pour 2024 avec une nouvelle forte hausse annoncée.

Pour réduire le prix de l'assurance maladie, la population suisse est-elle prête à accepter certains compromis ? bonus.ch a posé cette question à plus de 4'700 assuré(e)s, avec une seule mesure à choisir parmi les propositions suivantes :

- Bénéficier de moins de prestations prises en charge par l'assurance de base
- La fermeture de certains établissements hospitaliers
- L'obligation de consulter en premier lieu un médecin généraliste, plutôt qu'un spécialiste
- L'obligation de consulter d'abord un pharmacien en cas de maladie (les pharmaciens seraient autorisés à pratiquer les consultations)
- Passer d'une franchise minimale de CHF 300.- à un montant plus élevé
- Augmenter la participation annuelle (quote-part) de CHF 700.- à un montant plus élevé
- Aucune mesure

Premier constat : près d'un quart des sondé(e)s refusent toute concession. À l'inverse, la mesure qui suscite le plus grand intérêt est la consultation du médecin généraliste en premier lieu (35%).

Pour le reste, les avis sont partagés et les autres propositions ne récoltent que peu de suffrages : 12% pour consulter d'abord un pharmacien, 10% pour fermer des établissements hospitaliers, 9% pour augmenter la franchise minimale, 6% pour réduire les prestations et 4% pour rehausser le montant de la quote-part.

Les Suisses romands sont les moins disposés à faire des compromis pour réduire leurs primes-maladie, puisque 27% n'acceptent aucune des mesures proposées. En Suisse italienne, ce chiffre est de 25%, tandis qu'il baisse à 20% du côté alémanique.

À noter encore que 27% des femmes n'adhèrent à aucune des propositions, contre 21% du côté masculin.

Accès à l'enquête de satisfaction des caisses-maladie :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2023/Caisses-maladie-satisfaction-2023.pdf>

Accès au comparatif des primes d'assurances maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20b
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Medieninhalte



Assurance maladie et finance / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100910424> abgerufen werden.